

Commune de PETIT-BORNAND-LES-GLIERES

Conseil Municipal du 20 Juin 2014

COMPTE RENDU

PRÉSENTS : MM. CHUARD Marc, PERILLAT Jean-Yves, PICOLLET-PELLET Pierre, Mmes CHABOUD Loëtitia, FRESSANGE-YEFIMOV Claudine, M. SERVAGE Christian, Mmes CLERC Sylvie, RAPHET Thérèse, BASQUIN Sandrine, MM. BASTHARD-BOGAIN Damien, MARCHAL Francis, ARCADE Jean-Luc et Mme ROCHE Aurélie.

ABSENTS : M. CAULLIREAU Alex (excusé), Mme BASQUIN Sandrine (excusée), donne pouvoir à M. CHUARD Marc.

1°) Elections sénatoriales : désignation des délégués et suppléants du conseil municipal :

Résultat des élections :

- 3 délégués : M. CHUARD Marc, Mme CHABOUD Loëtitia et M. PICOLLET-PELLET Pierre ;
- 3 suppléants : Mme CLERC Sylvie, M. PERILLAT Jean-Yves, Mme RAPHET Thérèse

2°) Approbation des comptes rendus des séances du conseil municipal des 28 avril et 19 mai 2014 :

Les conseillers municipaux, à l'unanimité, approuvent les comptes rendus des séances du conseil municipal des 28 avril et 19 mai 2014.

3°) Subventions aux associations - Année 2014 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'allouer, au titre de l'année 2014, une subvention aux associations suivantes :

AFPA des Glières	305,00 €
Amicale des Donneurs de Sang	400,00 €
Amicale des Paysans Borniands	700,00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	1480,00 €
Amicale des Têtes Argentées	700,00 €
Association des Anciens Combattants	200,00 €
Association Au Plaisir de Lire	200,00 €
Association Intervillages Faucignerands	100,00 €
Association La Gypaète	500,00 €
Association L'Echo du Jalouvre	2600,00 €
Association Les Flèches du Jalouvre	250,00 €
Association Pêche et Pisciculture	700,00 €
Association Plaisir de Lire du Faucigny	30,00 €
Association Savoix Melodies	160,00 €
Association Sportive Collège St-Pierre	100,00 €
Association Sportive Scolaire	600,00 €
Association des Parents d'Elèves	700,00 €
Club Tennis de Table	360,00 €
CNAS	1513,37 €
Office Culture et Animation	160,00 €
Ski-Club	700,00 €
Tennis-Club	200,00 €
UPSM Journée du Livre	160,00 €
USEP Bonneville Pays Rochois	100,00 €
Prévention routière	100,00 €

Le versement de ces subventions interviendra que pour les associations ayant fait leur demande.

4°) Demande de subvention à l'Assemblée des Pays de Savoie - débardage par câble :

Monsieur le Maire fait connaître au conseil municipal que les services de l'Office National des Forêts proposent d'exploiter en régie par câble forestier les coupes de bois suivantes :

Parcelles : 205-208-221

Volume martelable : 1400 m³

Type de câble envisagé : câble mât

Linéaire câble estimé : 1170 ml

Surface concernée en coupe : 9,36 ha

Il présente le plan de financement de ces travaux d'exploitation établi par l'ONF :

- le montant estimatif des travaux d'exploitation est de 56 240,00 € H.T.
- le montant de la subvention pouvant être sollicitée auprès de l'Assemblée des Pays de Savoie est de 8 892,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le plan de financement présenté par l'ONF pour les travaux pré-cités ;
- sollicite l'aide de l'Assemblée des Pays de Savoie pour les travaux d'installation du câble ;
- charge Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet.

5°) SYANE - Travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et sur les réseaux de télécommunication - Opération secteur des Ouches :

Monsieur le Maire expose que, par délibération en date du 06 Décembre 2011, le conseil municipal a approuvé le projet et voté le financement prévisionnel de l'opération rappelée au décompte en annexe sous forme d'annuités.

Compte tenu de ces décisions, le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie a mis en œuvre les travaux dans le cadre de son programme 2011.

Les travaux étant terminés, la dépense totale de l'ensemble des opérations y compris les honoraires de maîtrise d'œuvre et frais généraux du SYANE s'élève à la somme de 333 404,74 euros, et le financement définitif est arrêté comme suit :

Participation du SYANE	98 367,14 €
TVA récupérable ou non par le SYANE	47 211,83 €
Quote-part communale (y compris différentiel de TVA) et des frais généraux s'élevant à	178 114,95 € 9 710,82 €

Le Syndicat des Energies et de l'Aménagement numérique de la Haute-Savoie a assuré le financement des travaux restant à la charge de la commune par un emprunt au taux d'intérêt de 4,77 %, et un amortissement constant.

Ces caractéristiques d'amortissement résultent des conditions des emprunts dont a bénéficié le SYANE pour assurer le financement de l'ensemble des travaux du programme d'électricité de l'année 2011.

Compte tenu de la participation accordée pour l'ensemble des opérations, la commune doit rembourser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie la somme de 187 825,77 euros, dont 178 114,95 euros remboursables sur annuités et 9 710,82 euros correspondant aux frais généraux remboursables sur fonds propres.

Compte tenu des acomptes versés au titre des frais généraux, soit la somme de 8 715,00 euros, il reste dû la somme de 178 114,95 euros au titre des travaux, et de 995,82 euros au titre des frais généraux.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- PREND ACTE ET APPROUVE le décompte définitif de travaux du programme précité, réalisés pour le compte de la commune, dont la dépense totale est arrêtée à la somme de 179 110,77 euros, dont 178 114,95 euros remboursables sur annuités et 995,82 euros correspondant aux frais généraux remboursables sur fonds propres.

- APPROUVE ET CONFIRME** son engagement de rembourser la quote-part s'élevant à 179 110,77 euros, dont 178 114,95 euros sous forme de 15 annuités, conformément au tableau ci-annexé et 995,82 euros correspondant aux frais généraux remboursables sur fonds propres.
- AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces nécessaires au financement définitif des travaux précités et de procéder au remboursement des sommes dues au Syndicat.

Toutefois, au vu du taux d'intérêt d'emprunt appliqué pour cette opération (4,77 %) et de ceux du marché actuel, les membres du conseil municipal souhaiteraient savoir s'il était envisagé de renégocier ce taux, et ce, afin d'alléger le coût de ces travaux pour la municipalité. Monsieur le Maire se charge de poser la question aux services du SYANE.

6°) Aire de jeux :

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la commission « sport/culture/loisirs/associations/tourisme/patrimoine » a demandé plusieurs devis pour installer une aire de jeux. Le choix a été porté sur une structure de jeux et un jeu sur ressort pour l'aire de jeux des Vernets et un jeu sur ressort pour le camping, proposés par les établissements Vachoux, à Pers-Jussy. Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la signature de ces devis d'un montant total de 19 767,94 € T.T.C.

7°) Changement du cadran de l'église :

Monsieur le Maire donne lecture d'un devis provenant des établissements Paccard pour le remplacement à neuf du cadran de l'église défectueux. Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce devis s'élevant à 3 925,20 € T.T.C., en précisant que l'ancien cadran devra être remis à M. le Maire après les travaux. M. le Maire le mentionnera lors de l'envoi du devis signé.

8°) Rythmes scolaires :

Madame la Vice-Présidente de la commission scolaire fait part à l'assemblée des différentes réunions qui ont eu lieu sur l'aménagement des nouveaux rythmes scolaires avec les partenaires en charge du scolaire (enseignants, ATSEM, représentants des parents d'élèves, association gestion cantine). Il en ressort que les nouveaux horaires à la rentrée scolaire 2014-2015 seront les suivants :

lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h45 à 11h30 et 13h45 à 16h15

mercredi : 8h45 à 11h45.

Elle précise que le matin, la garderie périscolaire allonge ses créneaux sans changement de tarif, que le midi, le quart d'heure de garderie supplémentaire pour les enfants mangeant à la cantine est pris en charge par la collectivité ainsi que le premier quart d'heure de garderie du soir (16h15-16h30).

9°) Création d'un poste supplémentaire de saisonnier pour le camping municipal – saison 2014 :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération n° 2014-48 du 19 mai 2014 autorisant la création de 4 postes d'agents contractuels (adjoints techniques de 2^{ème} classe) pour le camping municipal.

Il ajoute avoir retenu 4 candidatures de personnes domiciliées sur la commune (3 pour le poste « ménage » et 1 pour le poste « accueil »). Un autre poste « accueil », mutualisé avec le point informations touristiques est également prévu. Par conséquent, il convient de créer un poste supplémentaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'inscrire un poste supplémentaire d'agent contractuel au tableau des effectifs du camping municipal.

La rémunération horaire de cet agent, comme ceux créés par la délibération du 19 mai 2014, sera basée sur le 1^{er} échelon de l'échelle 3, indice brut 330, majoré au prorata du temps de travail effectif.

10°) Création de postes « emplois été » :

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il y aurait lieu de créer 4 postes d'Adjoint technique territorial 2^{ème} classe dans le cadre des « emplois d'été 2014 ».

Il rappelle que ces emplois sont destinés à employer des jeunes de la commune ou enfants d'employés pour, d'une part, renforcer les effectifs permanents des services techniques durant les mois d'été, et d'autre part, leur permettre de découvrir le travail des services municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide, à l'unanimité, de créer 4 postes d'Adjoint technique territorial 2^{ème} classe dans le cadre des « Emplois d'été 2014 », comme défini ci-dessous :
 - période de recrutement : 1^{er} juillet au 31 août 2014
 - grade : Adjoint technique territorial 2^{ème} classe
 - échelon : 1^{er} échelon
 - indice brut : 330
 - indice majoré : 316
 - durée hebdomadaire de travail : 35 heures.
- charge Monsieur le Maire de pourvoir ces postes conformément à la réglementation.

Il est alors abordé plusieurs sujets :

- à propos de la vente de l'école de Termine : M. le Maire informe qu'il va être prochainement convoqué par le notaire pour signer l'acte de vente.
- à propos de fuites au niveau de la toiture du groupe scolaire : M. le Maire informe que des recherches sont en cours pour trouver l'origine de ces fuites.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

PETIT-BORNAND-LES-GLIERES, le 15 Juillet 2014.

 **Le Maire,**

Marc CHUARD.